

Fiche 6 : La romanisation

- 1^{er} siècle av. J.-C. : les villes gauloises sont administrées par des magistrats et un Sénat dont les membres sont choisis parmi les grandes et riches familles citadines

- 1^{er} siècle av. J.-C. : les hommes libres ayant servi dans les troupes auxiliaires obtiennent devenus citoyens romains à l'issue de leur service militaire

- 48 apr. J.-C. : l'empereur Claude permet aux magistrats gaulois d'entrer au Sénat de Rome (et donc d'obtenir la citoyenneté romaine)

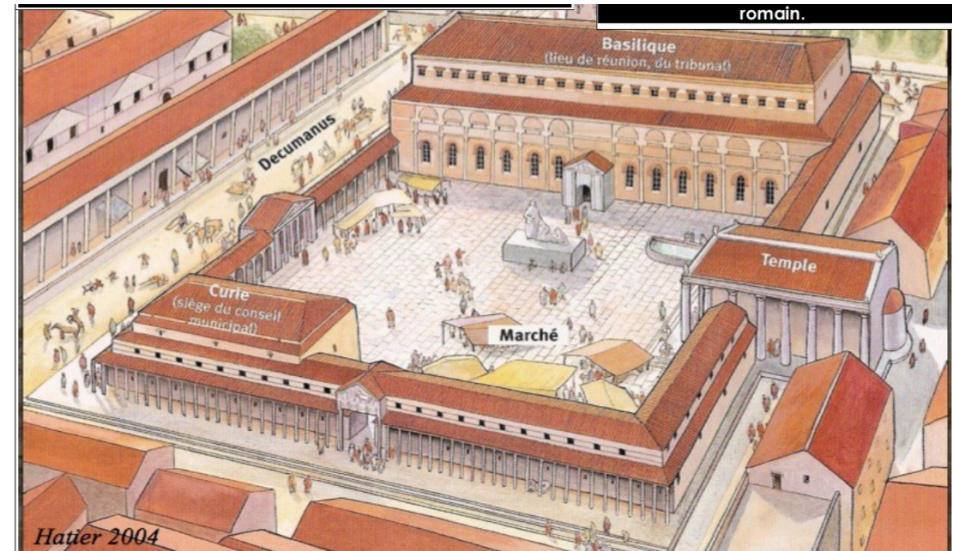
- 212 apr. J.-C. : l'empereur Caracalla accorde le statut de citoyen romain à tous les hommes libres

4. a. Chronologie : une citoyenneté de plus en plus ouverte

Pour l'augmentation des impôts, Caracalla déclara tous les habitants libres de l'Empire citoyens romains. En parole, il s'agissait de les honorer, en réalité, c'était dans le but d'augmenter par ce moyen ses revenus, car les pérégrins ne payaient pas la plupart de ces impôts.

D'après Dion Cassius, *Histoire romaine*, III^e siècle après J.-C.

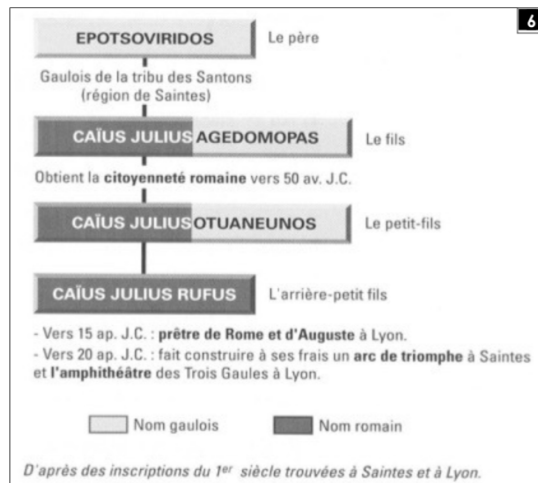
4. b. Edit de Caracalla (212)



Hatier 2004

Sous le règne de l'empereur	Nombre de sénateurs dont l'origine est connue	Sénateurs gaulois	
		nombre	en %
Nerva (96-98)	165	20	12
Trajan (98-117)	231	27	11
Hadrien (117-138)	199	18	9

5



Nathan 2000

7. syncrétisme religieux : Sirona (divinité gauloise) et Apollon

